

## [Text]

Part of the increase is due to the provision for salary costs—most of which is calculated using standard Treasury Board guidelines for collective agreements. This amounts to \$2.4 million of the increase.

The rest of the increase, or \$2.8 million, is for additional work. Almost all of the increase is the full-year impact of new audit responsibilities I outlined when I appeared before this Committee two weeks ago, for Supplementary Estimates. Briefly, these responsibilities and the respective 1990-91 costs are:

—opinions to the Minister of Agriculture on price stabilization programs. . . \$578,000

—attest opinions on a further seven Crown corporations for which I am now auditor. . . 1,127,000

—assignments in the Yukon and NWT. . . 553,000

—new government departments. . . 173,000

These total \$2.4 million.

In addition, for \$347,000, we are initiating a forensic auditing capability in my Office. As far as I am aware, no other legislative auditor in Canada has developed this capability. It will allow us to audit the adequacy of fraud prevention and detection and reporting procedures in government. If we feel a system or program has a fraud risk, we will conduct the necessary examinations to assess the extent and nature of this risk.

This initiative should not be confused with the fraud “hot-line” proposal that I discussed with you last year. That proposal will not proceed, and there are no funds in these Estimates for the “hot-line” concept.

You will find further information on the forensic auditing initiative and the increase in my workload on pages 19 and 23 respectively, of the Estimates document.

I would now like to briefly touch on our overall resource levels and person-year requirements.

For the last couple of years it seemed there was not a clear understanding of how we developed our person-year and hour requirements. As a result, at this committee's request last October, we provided a special briefing to outline how our requirements were developed. From the feedback I have from various members, this went very well and clarified the situation. We have now put these explanations in our Part III Estimates. They can be found on pages 28 and 29.

## [Translation]

Une partie de cette augmentation est attribuable aux frais salariaux. La majeure partie de ces frais sont calculés conformément aux directives d'application générale du Conseil du Trésor relatives aux conventions collectives. Ces frais représentent 2,4 millions de dollars.

Le reste de l'augmentation, soit 2,8 millions de dollars, s'explique par les travaux supplémentaires. La quasi-totalité de cette augmentation découle des répercussions, sur toute l'année, des nouvelles vérifications confiées à mon Bureau et dont je vous ai parlé il y a deux semaines à propos du Budget des dépenses supplémentaire. En bref, ces responsabilités et les coûts qui y sont associés se présentent comme suit :

—les opinions à donner au ministre de l'Agriculture sur des programmes de stabilisation des prix. . . 578,000\$

—les missions d'attestation auprès de sept sociétés d'État supplémentaires dont je suis devenu vérificateur. . . 1,127,000

—les travaux pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. . . 553,000

—les nouveaux ministères. . . 173,000

Au total, donc, 2,4 millions de dollars.

En outre, nous allons créer un service de vérification judiciaire dans mon Bureau, au coût de 347 000\$. En autant que je sache, aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a créé ce genre de service. Ce service nous permettra de vérifier le caractère approprié de la prévention et de la détection des fraudes ainsi que des moyens dont dispose la fonction publique pour qu'elles soient signalées. Si nous croyons qu'il y a un risque de fraude dans un système ou un programme, nous ferons les examens nécessaires pour mesurer l'ampleur et la nature de ce risque.

Il ne faudrait pas confondre ce projet avec la proposition d'une ligne spéciale pour signaler les fraudes dont je vous ai parlé l'année dernière. L'on ne donnera pas suite à ce projet, et aucun fonds n'est prévu dans le Budget des dépenses de cette année à cette fin.

Vous trouverez plus de détails sur le projet de vérification judiciaire et sur l'augmentation du volume de travail du Bureau, aux pages 21, 25 et 26 du Budget des dépenses.

Permettez-moi maintenant de vous parler brièvement de l'ensemble de nos effectifs et de nos besoins en années-personnes.

Les deux dernières années, il semblait que le calcul de nos besoins en heures et en années-personnes n'était pas très bien compris. En octobre dernier, à la demande de votre comité, nous avons présenté un exposé spécial de notre façon de procéder. Selon les commentaires de certains membres, cette réunion a clarifié la situation. Nous avons inséré les explications données, dans la Partie III du Budget des dépenses. Vous les trouverez aux pages 31 et 32.